Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026102-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX

Absents, excusés : Lizig CLOAREC, Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026102 - Stade Yves Le Cam : Projet de rénovation des vestiaires, construction d'un club house et extension du local de stockage

Patrick GUILLOUX, Maire Adjoint, rappelle que le stade communal accueille actuellement deux clubs de football, l'ASPM (Association Sportive de PLOUNEVEZ MOEDEC) et le RFG (Regroupement Féminin du Guic), qui participent activement à la vie sportive et associative de la commune. L'utilisation du stade par les deux associations nécessite de disposer d'infrastructures adaptées permettant d'accueillir dans de bonnes conditions, les joueurs, les arbitres et les équipes visiteuses.

Il est proposé d'étudier le projet suivant :

- Rénovation des vestiaires existants
- Construction d'un club-house
- Extension du local de stockage

Cette opération vise à moderniser les installations existantes et à compléter les équipements afin de répondre aux besoins des associations et de leurs adhérents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à **280 000 € HT**.

Afin de contribuer au financement de ce projet, la commune souhaite solliciter les différents dispositifs d'aide financière susceptibles d'être mobilisés, notamment :

- Le fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté ;
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel sera ajusté en fonction des dispositifs mobilisables et des subventions effectivement accordées, dans le respect des règles de cumul et de participation minimale du maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026102-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de l'opération de rénovation des vestiaires, construction d'un club-house et extension du local de stockage
- **RETIENT** une enveloppe financière prévisionnelle de **280 000 € HT**
- **SOLLICITE** auprès de Lannion-Trégor Communauté un fonds de concours pour contribuer au financement de cette opération
- **SOLLICITE** auprès de l'État une subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL
- **SOLLICITE** auprès du Département, la subvention au titre du Contrat de Territoire
- **AUTORISE** Madame le Maire **à solliciter toute autre aide financière susceptible de contribuer au financement de cette opération ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de demandes de subventions ainsi qu'à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026